

# BUT

## RÈGLEMENT DU JEU sur BUT.FR « Le show\* final de l'Anniversaire sur but.fr »

### I/ CONDITIONS GÉNÉRALES

#### Article I /1-SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

BUT INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 34 689 348 euros dont le siège social est situé au 1 Avenue Spinoza 77 184 EMERAINVILLE immatriculée sous le numéro SIREN : 722 041 860, ci-après désignée « Société Organisatrice », organise un jeu exclusivement par Internet dénommé « Le show\* final de l'anniversaire sur but.fr » (ci-après « le jeu »), à compter du 30/08/2022, 10 heures jusqu'au 03/10/2021 23h59 (heure française métropolitaine de connexion faisant foi) par instants gagnants et tirage au sort final.

#### Article I /2-PERSONNES CONCERNÉES / PARTICIPANTS

Jeu ouvert exclusivement à toute personne physique majeure à la date de démarrage du jeu (ci-après le « Participant ») en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et des membres de leur famille (conjoint, concubin, ascendant et descendant direct, frères et sœurs).

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions de participation, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non-attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du Participant.

Chaque gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile.

#### Article I /3-DURÉE

Le jeu « Le show\* final de l'Anniversaire sur but.fr » débutera le 30 août 2022, dès 10h et se clôturera le 03 octobre 2022, à 23h59 (heure française métropolitaine faisant foi).

#### Article I /4-RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, y compris partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain.

**\*show signifie spectacle**

BUT International - 1 Avenue Spinoza 77184 Emerainville-Malnothe Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A - 93500 RANTIN 77184 860 - Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €  
Tél : 01 48 43 75 33  
Fax : 01 48 43 08 45

CLT JURIS

Stéphane CAMPANA

SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Toque B212  
Résidence « Trisolaire »  
28, rue de Scandinavie



27/07/2022

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ce jeu ou une partie de ce Jeu, à tout moment et sans un quelconque dommage financier ou moral pour les Participants. En cas d'arrêt du jeu avant sa clôture une information sera diffusée en magasin BUT et le site but.fr.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation attribuée. Il est expressément entendu que la Société Organisatrice ne fait que délivrer les lots gagnés et n'a pas la qualité de fabricant ou d'organisateur des dotations obtenues et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à ce titre ni responsable en cas de problème dans leur utilisation, notamment en cas de dysfonctionnement. Les cadeaux non gagnés ne seront pas réattribués.

Les dotations mises en jeu et remportées par des participants sont non échangeables contre un quelconque objet ou une quelconque valeur, non cessibles, et les gagnants ne peuvent pas en demander un quelconque remboursement ou une quelconque contrepartie pécuniaire.

Dans le cas où un gagnant refuserait le lot qu'il a remporté, ou ne se manifesterait pas avant le délai indiqué par mail et/ou selon le lot gagné, celui-ci sera alors définitivement perdu.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le (les) lot(s) au(x) fraudeur(s) et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le (les) auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La Société Organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique.

Il est expressément rappelé que les réseaux de télécommunication comme l'Internet ne sont pas des réseaux sécurisés. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système des terminaux téléphoniques et/ou électroniques des Participants au Jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants par le lien fourni lors de la participation au jeu.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements téléphoniques et/ou informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau téléphonique, des lignes téléphoniques et/ou Internet, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter sur le lien fourni lors de la participation au jeu et ainsi à être empêché de jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement des réseaux.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou par méthode automatique ou robotisée dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du Gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

~~Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine - Saint-Denis - Toque B212  
Résidence « Trisolaire »  
28, rue de Scandinie~~



~~BUT International - 1, avenue Sping...  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A...  
Tel. : 01 48 43 75 32~~

~~Fax : 01 48 43 75 40~~

La Société Organisatrice fera tous ses efforts pour permettre un accès au Jeu par les divers réseaux suscités, à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès par les divers réseaux suscités au Jeu.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des réseaux téléphoniques et internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur les réseaux téléphoniques et/ou internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié aux téléphones et/ou à l'ordinateur ou toute connexion par un système mobile : téléphone mobile connecté ou tablette d'un participant et en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau internet et/ou du réseau internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc...) ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques ou mobile ou de toute forme de réception par ondes et sans fil et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Le participant aura la possibilité de partager le Jeu sur Facebook. Ce Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, parrainé ou administré, directement ou indirectement, par Facebook. Facebook n'a aucune implication dans l'organisation, la promotion du Jeu. Les informations que le Participant transmettra à l'occasion du Jeu seront destinées à la Société Organisatrice et non pas à Facebook. Chaque participant qui partagera le jeu sur Facebook sera identifié comme parrain.

### Article I / 5 - Autorisations

Tout gagnant autorise, gratuitement par sa participation, la Société Organisatrice, à reproduire et communiquer au public son nom et prénom, ainsi que le cas échéant sa voix et/ou son image, sauf refus express manifesté par LRAR à l'adresse du jeu, par tous moyens et procédés connus et inconnus à ce jour, sur tous supports connus et inconnus à ce jour, pour les besoins du Jeu et de la promotion du Jeu, pendant une durée de 2 (deux) ans à compter de la date de début du Jeu et pour le territoire du monde entier.

### Article I / 6 – Convention de preuve

Il est convenu que la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et

Residence: 184 Emerainville-Mulagne, Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S. Meaux) - Résidence: 28, Rue de Scandinavie, 75012 Paris - Téléphone : 01 46 43 10 45 - Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €

CLT JURIS

Stéphane C...  
SCP de Meaux - Bureau de  
Saint-Denis - Toque B212



27/07/2022

93500 PANTIN  
Tel : 01 48 43 10 45  
01 48 43 10 45

opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### **Article I / 7 – Contestation / Réclamation**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement, à la dotation attachée, et/ou au présent règlement devra impérativement être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) aux coordonnées indiquées à l'article 1.1 du présent règlement ou par courriel à l'adresse [relation.clients@but.fr](mailto:relation.clients@but.fr) dans le mois suivant la clôture du jeu.

#### **Article I / 8 - Litiges**

Le Jeu et le présent règlement sont soumis au droit français. Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation du règlement ou à défaut d'accord amiable préalable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

#### **Article I / 9 – Données à caractère personnel**

La société BUT International sise 1 avenue Spinoza, 77148 Emerainville, est le responsable du traitement dont vos données à caractère personnel font l'objet pour vous permettre de participer à ce jeu concours, sur la base de ce contrat.

Seuls ont accès à vos données à caractère personnel, dans la limite de leurs attributions respectives, (I) les équipes internes de la société en charge du e-Commerce, (II) l'agence de communication sous-traitante, et (III) les fournisseurs de cadeaux.

Les données à caractère personnel sont hébergées dans l'Espace économique européen.

Nous collectons directement pour cette finalité votre nom, prénom, courriel, numéro de téléphone, et adresse postale.

La société BUT International conserve vos données jusqu'à la fin de la relation contractuelle pour les participants, 8 semaines après la fin de la relation contractuelle pour les gagnants, et 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle pour le gagnant du voyage.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification des données vous concernant, d'un droit d'opposition au traitement de vos données, d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

BUT International a désigné un délégué à la protection des données, auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, en justifiant de votre identité, par courriel à l'adresse [informatique.libertes@but.fr](mailto:informatique.libertes@but.fr), ou par courrier à l'adresse BUT International S.A.S – Délégué à la protection des données - 1, avenue Spinoza, 77184 – Emerainville.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

#### **Article I / 10 - Dépôt et Acceptation du règlement**

Le présent règlement est déposé chez Maître Stéphane CAMPANA, avocat au Barreau de Seine Saint Denis, par acte d'avocat adressé au Conseil national des barreaux.

**CLT JURIS**

Stéphane CAMPANA  
SCIPAV Avocats au Barreau de  
la Seine Saint Denis - Toque B212



27/07/2022

BUT International - 1, avenue Spinoza, 77148 Emerainville - Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - 28, rue de Scandinavie, 93500 PANTIN - Téléphone : 01 48 43 75 32  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - 28, rue de Scandinavie, 93500 PANTIN - Société par actions simplifiée au capital de 131,772.276,25 €

Tel : 01 48 43 75 32  
Fax : 01 48 43 09 45

## Article II / MODALITÉS DU JEU

### Article II /1-PARTICIPATION

Ce jeu est annoncé dans le dépliant :

Le show\* final de l'anniversaire (N°809)

Le jeu « **Le show\* final de l'anniversaire sur but.fr** » est doté d'instant gagnants prédéterminés aléatoirement par algorithmes et d'un tirage au sort final.

Le participant doit, préalablement à l'accès au jeu, compléter sur l'un des sites utilisés et comptes précités, un formulaire en indiquant son nom, prénom et adresse e-mail.

Pour jouer, le participant doit, sur la page dédiée, retrouver les 5 différences entre les deux visuels présentés. Il n'y a pas de minimum de différences à trouver pour gagner, ce nombre de différences n'ayant qu'un caractère ludique sans incidence pour être gagnant lors d'un instant gagnant ou participer au tirage au sort final.

Pour chaque formulaire correctement rempli comprenant la partie jouée, le participant peut déclencher un instant gagnant ou participer au tirage au sort final.

Toutes les personnes remplissant les conditions de participation sont inscrites pour le tirage au sort final.

Une même personne physique, identifiée par son nom, prénom et / ou adresse email peut jouer une seule fois par jour, pendant toute la période du jeu.

Le participant, par Internet, peut accéder au jeu :

- Directement via l'url : <https://jeux.but.fr/anniversaire-50ans>
- Sur le site Internet BUT : <https://www.but.fr/>
- Sur le site Mobile BUT : <https://www.but.fr/>
- Sur le compte Facebook BUT : [www.facebook.com/but](http://www.facebook.com/but)

### Article II /2-TIRAGE AU SORT FINAL

#### II / 2-1 - Tirage au sort

Parmi tous les participants ayant correctement rempli le formulaire et ayant joué au moins une fois, un tirage au sort final déterminera 1 gagnant.

Le Tirage au sort aura lieu dans la semaine suivant la fin du jeu. Le gagnant sera contacté par email ou par téléphone, pour l'informer de son gain. Il aura un délai de 2 semaines après avoir été contacté pour confirmer son lot.

Si le gagnant ne confirme pas son lot passé ce délai, ou refuse le lot remporté, celui-ci sera alors définitivement perdu.

*\*show signifie spectacle*

**CLT JURIS**  
Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Toque B212  
Résidence «Trisoletre»  
28, rue de Scandinavie  
93500 PANTIN  
Tél. : 01 48 43 75 32  
Fax : 01 48 43 09 45



27/07/2022

BUT International - 1, avenue Spinoza - 93500 PANTIN - Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A - TMA FB 45 22 011 N°0 - Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €

## II / 2-2 - Dotation mise en jeu par tirage au sort

Parmi tous les participants ayant correctement rempli le formulaire et ayant joué au moins une fois, un tirage au sort final déterminera le gagnant. Est mis en jeu :

### **1 (un) séjour à Venise pour 2 personnes d'une valeur de 820€ TTC (huit cent vingt euros toutes taxes comprises)**

Chaque séjour comprend :

- Les vols A/R au départ de Paris à destination de Venise
- Les taxes aériennes
- Les bagages cabines
- 2 nuits en hôtel 3 étoiles (base chambre double) à Venise
- Les petits déjeuners à l'hôtel

Non compris

- Les boissons et repas hors forfait
- Les transferts hors forfait
- Les bagages en soute
- L'assurance annulation

Condition de validité

- Dotation valable 1 an à partir de la date d'envoi des coupons aux gagnants
- Réservation 6 mois avant la date choisie (hors période de fêtes de fin d'année et sous réserve de disponibilités au moment de la réservation)
- La durée de validité du coupon pourra être prolongée afin de pouvoir reporter la dotation en cas d'impossibilité à effectuer le séjour, en raison des mesures gouvernementales liées au COVID-19.
- Les dotations visées sont accessibles avec des coupons numérotés qui ne peuvent ni être remboursés ni échangés.

Le gagnant sera informé de son gain par téléphone ou par mail afin de confirmer son lot et de confirmer ses informations/coordonnées renseignées dans le formulaire du jeu.

La société organisatrice enverra les infos relatives aux gagnants (nom, prénom, coordonnées postales, téléphoniques et mail) à l'Agence CHANGE qui transmettra, à son tour, ces coordonnées au partenaire. L'Agence CHANGE se mettra ensuite en relation avec les gagnants sous un délai de 6 semaines maximum à partir de la date de fin de l'opération, afin de procéder à la remise des lots. Faute de réponse du gagnant dans ce délai, il perdra tout droit à ce gain.

En aucun cas, le lot mis en jeu ne pourra être échangé contre un autre prix à la demande d'un gagnant, ni être cédé, ni faire l'objet de revente ni de décompte, ni faire l'objet d'un échange en une quelconque valeur monétaire, ni faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'un remboursement.

## Article II / 3 – REMISE DES DOTATIONS OFFERTES AU TIRAGE AU SORT FINAL

Les gagnants du Tirage au sort final seront prévenus personnellement par email à l'adresse renseignée dans le formulaire du jeu ou par téléphone. Seul cet email de confirmation fait foi de son gain.

A compter de la réception de l'email, le gagnant aura un délai de 2 semaines afin de confirmer l'acceptation de son lot, faute de perdre tout droit à son gain. Il devra transmettre par retour, son adresse postale pour récupération du lot. Le gagnant sera ensuite contacté directement par l'agence CHANGE.

Le lot attribué ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du Gagnant.

## Article II / 4 – DOTATIONS WEB ET PROCEDURE REMISE DES LOTS

BUT International - 1, avenue Spinoza - 75013 Paris - Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A. au Barreau de Seine-Saint-Denis - Immeuble B212  
Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €

Stéphane CAMPANA  
Résidence à Pantin  
28, rue de Scandicci  
93500 PANTIN  
Tel. : 01 48 43 75 32  
Fax : 01 48 43 09 45



27/07/2022

Pour chaque formulaire correctement rempli comprenant la partie jouée, le participant peut déclencher un instant gagnant doté de l'un des lots suivants :

**4 (quatre) cartes cadeau Bréal d'une valeur de 150€ TTC (cent cinquante euros).**

Chaque carte valable en magasin et sur le site [www.Breal.fr](http://www.Breal.fr) sur tous les articles sans restriction. Utilisable en plusieurs fois. Valable jusqu'au 29 juillet 2023. Le gagnant recevra son bon d'achat à son domicile à partir de ses coordonnées renseignées dans le formulaire du jeu.

**19 (dix-neuf) lots de 2 entrées à Europa-Park d'une valeur de 62€ TTC chacun (Soixante-deux euros, toutes taxes comprises).**

Les billets sont valables pour la saison 2022, soit jusqu'au 8 janvier 2023 et du 13 au 15 janvier 2023.

Les frais de voyage sont à la charge du gagnant.

Chaque gagnant de ces dites dotations devra compléter à la fin du jeu un formulaire sur le site indiquant son adresse postale afin de recevoir son gain à domicile. Chaque lot attribué ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du Gagnant.

La société organisatrice enverra les Infos relatives aux gagnants (nom, prénom, coordonnées postales, téléphoniques et mail) à l'agence Libre-échange qui transmettra, à son tour, ces coordonnées au partenaire. Europa-Park se mettra ensuite en relation avec les gagnants sous un délai de 6 semaines maximum à partir de la date de fin de l'opération, afin de procéder à la remise des lots. Faute de réponse du gagnant dans ce délai, il perdra tout droit à ce gain.

**13 (treize) séjours à Europa-Park pour 4 personnes, d'une valeur de 784€ TTC (Sept cent quatre-vingt-quatre euros, toutes taxes comprises), Parc situé à Rust, en Allemagne.**

Un séjour comprend :

- ✓ un hébergement d'une nuit pour 4 personnes, en chambre familiale, dans l'un des 6 hôtels thématiques 4\* du resort (Bell Rock ou Colosseo ou Santa Isabel ou Castillo Alcazar ou El Andaluz ou Krønasår)
- ✓ le petit déjeuner pour 4 personnes (sous forme de buffet)
- ✓ 1 jour d'accès à Europa-Park et 1 jour d'accès à Rulantica

Le séjour est valable 1 an (hors mois d'août et octobre) à compter de la date d'émission du séjour, selon les dates et horaires d'ouverture d'Europa-Park et Rulantica et selon les disponibilités des hôtels aux dates souhaitées par les gagnants.

La société organisatrice enverra les infos relatives aux gagnants (nom, prénom, coordonnées postales, téléphoniques et mail) à l'agence Libre-échange qui transmettra, à son tour, ces coordonnées au partenaire. Europa-Park se mettra ensuite en relation avec les gagnants sous un délai de 6 semaines maximum à partir de la date de fin de l'opération, afin de procéder à la remise des lots. Faute de réponse du gagnant dans ce délai, il perdra tout droit à ce gain.

En aucun cas, le lot mis en jeu ne pourra être échangé contre un autre prix à la demande d'un gagnant, ni être cédé, ni faire l'objet de revente ni de décompte, ni faire l'objet d'un échange en une quelconque valeur monétaire, ni faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'un remboursement.

**2 (deux) codes cadeaux Wonderbox de 50€ (cinquante euros) valable sur le site [wonderbox.fr](http://wonderbox.fr)**

Codes cadeaux Wonderbox matérialisés sous la forme d'un code Wondercard d'une valeur unitaire de

CLT JURIS  
Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
BUT International - 1, avenue Spinoza - 92122 La Garenne-Maisnieux - Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4010 - Résidence « Trisolaire »  
28, rue de la République  
93500 PANTIN  
Tel. : 01 48 43 75 32  
Fax : 01 48 43 09 45

27/07/2022

50€ TTC (cinquante euros toutes taxes comprises). Chaque code Wondercard permet d'obtenir un ou plusieurs Produits ou Activités présentés sur le site [www.wonderbox.fr](http://www.wonderbox.fr), à l'exclusion des Produits Supercard et Cartes Cadeaux et jusqu'au 31/07/2023. Pour en bénéficier le gagnant sélectionnera sur le site [www.wonderbox.fr](http://www.wonderbox.fr) « Wondercard » lors de l'étape « Paiement » puis suivra les indications. Code fractionnable et cumulable avec un autre code Wondercard. Code ni échangeable, ni remboursable, ni prolongeable. Consultez la liste des produits éligibles sur [www.wonderbox.fr](http://www.wonderbox.fr).

**990 (neuf-cent quatre-vingt-dix) codes cadeaux Wonderbox de 15€ (quinze euros) valable sur le site [wonderbox.fr](http://www.wonderbox.fr) à partir de 49,90€ d'achat (quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes)**

Codes promo Wonderbox d'une valeur unitaire de 15€ (quinze euros toutes taxes comprises) valables à partir de 49,90€ TTC d'achat (quarante-neuf euros TTC et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises) sur le site [www.wonderbox.fr](http://www.wonderbox.fr). Chaque code sera valable sur le site [www.wonderbox.fr](http://www.wonderbox.fr) à partir de 49,90€ (quarante-neuf euros TTC et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises) d'achats jusqu'au 31/12/2023 (hors coffrets J'aime la France, Disneyland Paris, Opéra National de Paris, cartes cadeaux Mode et Beauté et Supercard). Code non cumulable avec tout autre code promo ou promotion. Non cessible. Revente interdite. Ne peut être utilisé lorsque le paiement est effectué, en totalité ou en partie, avec un avoir ou une Wondercard. A l'étape panier, le gagnant saisira le code indiqué sur le ticket.

**46 (quarante-six) séjours de 2 nuits à une semaine en mobil home « CLASSIC 2 Ch. 4/6 Pers. » ou « CLASSIC 3 Ch. 6 Pers. »\* HOMAIR d'une valeur de 550€ TTC (Cinq cent cinquante euros, toutes taxes comprises)**

Chaque séjour est valable jusqu'au 31 Octobre 2023, sous réserve de disponibilités, hors périodes du 17/05/2023 au 21/05/2023 ainsi que du 08/07/2023 au 02/09/2023 dans l'un des 22 campings suivants :

- Cadenet – Camping le Val de Durance
- Canet-en-Roussillon – La Marina de Canet
- Cheval Blanc – Les Rives du Luberon
- La Ciotat – La Baie des anges
- Le Barcarès – La Presqu'île de Barcarès
- Les Mazures – LE Lac des Vieilles Forges
- Lit et Mixe – Le Soleil des Landes
- Mirepeisset – Le Val de Cesse
- Proissans – Le Val d'Ussel
- Parentis en Born – Au Lac de Biscarrosse
- Paris-Champigny – Paris Est
- Port-Cogolin – Marina Paradise
- Régusse – Les Lacs du Verdon
- Rives – Village Château de Fonrives
- St-Avit de Vialard – St Avit Loisirs
- St-Cyprien - Le Soleil de la Méditerranée
- St Nic – Le Domaine de Ker'Ys
- Torrelles-Plage – La Palmeraie
- Valras – Le Domaine la Yole
- Vilanova I La Geltru – Vilanova Park
- Vendres – Les Sablines
- Ghisonaccia – Marina d'Erba Rossa hors période du 24/06/2023 au 16/09/2023 pour ce camping)

**CLT JURIS**

Stéphane CAMPANA

SCP d'Avocats au Barreau de

la Seine-Saint-Denis - Toque B212

Résidence « Trisolaires »

28, rue de Scandicci

93500 PANTIN

Tél. : 01 48 43 25 32

Fax : 01 48 43 25 32



27/07/2022

BUT International - 1, avenue Spilliaere - 93500 PANTIN - Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 6619A - 28, rue de Scandicci - 93500 PANTIN - Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €



\*L'accès aux mobil homes « 3 Ch. 6 Pers. » est exclusivement réservé aux réservations présentant 5 occupants minimum et dans la limite des stocks alloués à cet effet.

Ce séjour ne comprend pas les frais de bouche, de transport, taxes de séjour, assurances ainsi que tous autres frais engendrés lors du séjour, notamment les cautions obligatoires et frais relatifs aux options, activités et animations. A défaut de disponibilités dans le camping choisi, sur le type de mobil-home cité ci-dessus, aux dates souhaitées, de nouvelles propositions pourront être faites par la société HOMAIR au gagnant. Le gagnant ne pourra en aucun cas céder son séjour, le reporter à une date ultérieure à la limite fixée dans le présent article ou à demander une quelconque compensation financière en cas d'abandon du gain, non disponibilité du séjour souhaité ou annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice enverra les infos relatives aux gagnants (nom, prénom, coordonnées postales, téléphoniques et mail) à l'agence Libre-échange qui transmettra, à son tour, ces coordonnées au partenaire. Homair se mettra ensuite en relation avec les gagnants sous un délai de 6 semaines maximum à partir de la date de fin de l'opération, afin de procéder à la remise des lots. Faute de réponse du gagnant dans ce délai, il perdra tout droit à ce gain.

En aucun cas, le lot mis en jeu ne pourra être échangé contre un autre prix à la demande d'un gagnant, ni être cédé, ni faire l'objet de revente ni de décompte, ni faire l'objet d'un échange en une quelconque valeur monétaire, ni faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'un remboursement.

- **35 000 (trente-cinq mille) bons d'achat BUT de 5 € TTC (cinq euros toutes taxes comprises) valables à partir de 25 € d'achat TTC (vingt-cinq euros toutes taxes comprises)**

Chaque bon de 5€ TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 25€ TTC est valable uniquement sur But.fr pour un seul achat, pour un seul jour et pour une seule utilisation (non sécable) jusqu'au 06 novembre 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclu web, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

- **44 000 (quarante-quatre mille) bons d'achat BUT de 10 € TTC (dix euros toutes taxes comprises) valables à partir de 100 € d'achat TTC (cent euros toutes taxes comprises)**

Chaque bon de 10€ TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 100€ TTC est valable uniquement sur But.fr pour un seul achat, pour un seul jour et pour une seule utilisation jusqu'au 06 novembre 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, produits exclu web, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

- **41 000 (quarante-et-un mille) bons d'achat d'une valeur de 20€ TTC (vingt euros toutes taxes comprises) valables à partir de 150€ d'achat TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises)**

Chaque bon de 20€ TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 150€ TTC est valable uniquement sur But.fr pour un seul achat, pour un seul jour et pour une seule utilisation jusqu'au 06 novembre 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace,

BUT International - 1, avenue Spinoza - 93500 Pantin - France - Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4610Z - 1, rue de la République - 93500 Pantin - France - Téléphone : 01 64 61 26 26  
Résidence « Tribunaire » - Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €

20/10/2022

produits exclu web, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

- **32 000 (trente-deux mille) bons d'achat d'une valeur de 50€ € TTC (cinquante euros toutes taxes comprises) valables à partir de 300€ d'achat TTC (trois cents euros toutes taxes comprises)**

Chaque bon de 50€ TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 300€ TTC est valable uniquement sur But.fr pour un seul achat, pour un seul jour et pour une seule utilisation jusqu'au 06 novembre 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclu web, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

- **8 000 (huit mille) bons d'achat d'une valeur de 100€ TTC (cent euros toutes taxes comprises) valables à partir de 500€ d'achat TTC (cinq cents euros toutes taxes comprises).**

Chaque bon de 100€ TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 500€ TTC est valable uniquement sur But.fr pour un seul achat, pour un seul jour et pour une seule utilisation jusqu'au 06 novembre 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclu web, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

Tous les bons d'achat BUT sont valables uniquement sur But.fr, jusqu'au 06 novembre 2022, sur tous produits hors produits en promotion, soldes, 1er prix, produits brun (TV/HIFI/VIDEO/Smartphones/Tablettes/Nouvelles technologies), produits Exclu Web, produits Market Place, cartes cadeaux, prestations de service, abonnements et pièces détachées.

Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle en cours. Bons d'achat à usage unique et utilisable une seule fois. Dans la limite d'un seul bon d'achat utilisé par jour et par personne. Non sécable, non remboursable, Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange y compris pécuniaire même partiel. Ce bon fait foi pour l'application de la remise immédiate. Aucune copie ne sera délivrée, ni acceptée.

Les bons sont valables sur But.fr en saisissant le code promo envoyé dans l'email attestant du gain.

Un seul bon sera utilisable sur But.fr par jour et par foyer ou personne physique. Les commandes passées sur But.fr avec un Bon d'achat devront avoir un minimum de transaction de 1€ restant à la charge du client.

En aucun cas, les lots mis en jeu ne pourront être échangés contre d'autres prix à la demande d'un gagnant, ni être cédés, ni faire l'objet de revente ni de décompte, ni faire l'objet d'un échange en une quelconque valeur monétaire, ni faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'un remboursement.

## **Article II / 5 – INFORMATION AUX GAGNANTS PAR INSTANTS GAGNANTS**

Un participant ne peut pas remporter deux instants gagnants pendant la même partie.

**CEL JURIS**

Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Toque B212  
Résidence «Trisolaire»  
28, rue de Scandinavie  
93500 PANTIN



BUT International - 1, avenue Spinoza - 93100 La Courneuve - Malnoue - Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (P.R.C.S Meaux) - NAF 4619A - Tél : 01 48 43 75 32 - Fax : 01 48 43 75 31 - 041 860 - Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €

Tous les champs obligatoires, matérialisés par un astérisque, des pages formulaires doivent être remplis pour pouvoir informer le gagnant de son gain et le recevoir. A défaut, le participant ne pourra pas jouer ou valider son gain.

Chaque gagnant d'un instant gagnant sera prévenu personnellement par email à l'adresse renseignée dans le formulaire du jeu. Seul cet email de confirmation fait foi de son gain.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse ultérieur du participant qui n'aurait pas été notifié à la Société Organisatrice ou d'une erreur dans les coordonnées portées sur le formulaire rempli par le participant lors de son inscription.

Les lots qui ne pourront pas être remis aux gagnants (exemple : absence de formulaire, erreur dans l'adresse portée sur le formulaire, incidents des services postaux) ne pourront pas être réclamés à la Société Organisatrice.

**CLT JURIS**  
Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Toque B212  
Résidence « Trisolaire »  
28, rue de Scandicci  
93500 PANTIN  
Tél. : 01 48 43 75 32  
Fax : 01 48 43 09 45



27/07/2022